



Grenoble, le 7 mai 2014

Communiqué de presse

Le mode de scrutin pour les élections européennes du dimanche 25 mai 2014

Les prochaines élections européennes auront lieu le 25 mai 2014 et permettront à la France d'élire ses 74 représentants au Parlement européen soit deux de plus qu'en 2009.

Le territoire français est, pour ces élections, découpé en 8 circonscriptions électorales.

Le nombre de sièges à pourvoir pour la **circonscription Sud-Est**, qui comprend le département de l'Isère, est de 13.

Dans chaque circonscription l'élection a lieu au **scrutin de liste à la représentation proportionnelle**, sans panachage ni vote préférentiel.

Les sièges sont répartis, dans chaque circonscription, entre les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Dans l'hypothèse où plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué à la liste dont la moyenne d'âge est la plus élevée.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Contact presse :

Service communication de la préfecture : 04-76-60-48-07
communication@isere.pref.gouv.fr